

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Procès-verbal - Séance du 14 janvier 2016

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Membres présents : 40 membres

Mesdames ROHFRIEBSCH Anne-Marie, ROTH Sandrine, SCHALLER Véronique, FIACRE Gabrielle, BRUMPTER Nadine, JACOB Chantal, LETZ Lucienne, RAPINAT Fabienne, BOEHLER Denise, LEMMEL Marie-Claude, BLUCHER Christine, PEREZ Madeleine, GEIGER Nathalie.

Messieurs BURGER Joseph, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, HERRMANN Marc, SCHOENHENTZ Frédéric, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, GINSZ Luc, BURGER Etienne, GANGLOFF Jean-Charles, JACOB André, WASERMAN Sylvain, TOUSSAINT Jean-Luc, HEPP René, STERN Michel, HOENEN Claude, NONNENMACHER Jean-Jacques, ESSLINGER Bernard.

Monsieur HABER Alain a donné procuration à Madame JACOB Chantal pour voter en son nom.

Madame MARQUES Virginie a donné procuration à Monsieur WASERMAN Sylvain pour voter en son nom.

Madame BAUER Liliane a donné procuration à Monsieur JACOB André pour voter en son nom.

Monsieur LAMBERT Jean-Charles a donné procuration à Madame LEMMEL Marie-Claude pour voter en son nom.

Monsieur EHRHART Mathieu a donné procuration à Monsieur VOGEL Justin pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 2 membres

Madame HOFMANN Marylène.

Monsieur LASTHAUS Jean-Claude.

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **approuve** à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2015.

2. Marché de fourniture et livraison de bacs roulants de pré-collecte des déchets ménagers recyclables et non-recyclables

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil qu'à compter du 1^{er} juillet 2016, la collecte des déchets ménagers recyclables en porte-à-porte était étendue à l'ensemble du territoire. Par ailleurs, la collecte des déchets ménagers résiduels se ferait avec identification des levées et des pesées à compter de la même date pour les habitants d'Ittenheim en vue de la mise en place de la redevance incitative.

Dans ce cadre, afin de mettre en œuvre ces changements, un appel d'offres ouvert a été réalisé en vue de la fourniture de bacs roulants de pré-collecte aux redevables concernés par ces évolutions du service. Il s'agit d'un marché à bons de commande qui sera conclu pour une durée de 4 ans. Le marché comprendra une commande initiale d'environ 10 000 bacs de différents volumes, puis d'éventuelles commandes complémentaires pour gérer la maintenance du parc.

Le Président informe les membres du Conseil qu'au terme de cet appel d'offres, 4 offres sont parvenues conformes dans les délais :

- CITEC ENVIRONNEMENT
- PLASTIC OMNIUM
- COLLECTAL
- CONTENUR

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a retenu l'offre de l'entreprise COLLECTAL, qui propose le modèle de bac le plus solide et le mieux adapté à nos conditions techniques.

Au terme de ces explications, le Conseil Communautaire **autorise** le Président **à signer** le marché à intervenir et **à engager** toute démarche nécessaire à la bonne conclusion de cette affaire.

3. Renouveaulement du marché de traitement du bois collecté dans les déchetteries intercommunales

Le Président informe les membres du Conseil que le contrat de traitement du bois collecté dans nos deux déchetteries intercommunales de Dossenheim-Kochersberg et Pfulgriesheim arrive à échéance le 29 février 2016.

Une consultation d'entreprises spécialisées dans ce domaine a été organisée. Au terme de cette consultation, 2 offres sont parvenues et ont été analysées :

Entreprises	Coût en € H.T./tonne
SITA NORD EST (Strasbourg)	13,00 €
LINGENHELD ENVIRONNEMENT (Oberschaeffolsheim)	14,50 €

L'offre moins-disante proposée par SITA NORD EST entraînerait un changement de centre de tri et une hausse considérable du coût de transport des déchets collectés par rapport à la situation actuelle. L'offre de LINGENHELD, actuel titulaire du marché, est donc plus intéressante en coût global.

Après discussion et délibération, le Conseil Communautaire **décide de confier** le traitement du bois collecté dans les déchetteries intercommunales à l'entreprise LINGENHELD ENVIRONNEMENT de Oberschaeffolsheim, pour un coût de 14,50 € HT/tonne à compter du 1^{er} mars 2016 et pour une durée de 4 ans.

Le Président **est autorisé à signer** tout document se rapportant à cette affaire.

4. Labellisation du Trèfle en tant que Maison de services au public

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil que la Maison des services du Kochersberg peut être labellisée par l'Etat en tant que Maison de services au public. Il explique que c'est un dispositif inscrit dans la loi NOTRe et qui reprend les principes des Relais Services Publics créés en 2006.

Il rappelle que la Maison de services du Kochersberg a participé à l'opération « + de services au public », pilotée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire en 2011, et que le Trèfle remplit toutes les conditions pour prétendre à cette labellisation.

Les critères d'obtention du label « Maison de services au publics » sont les suivants :

- Organiser un partenariat avec plusieurs opérateurs nationaux, dont au moins un dans le domaine de l'emploi et un dans le domaine de l'aide sociale ;

- Un accès facilité aux services proposés grâce à une grande amplitude d'ouverture au public (au moins 24h/hebdomadaire) et à une accessibilité renforcée ;
- Des agents d'accueil formés à l'ensemble des missions des opérateurs partenaires du projet ;
- Offrir un accueil qui soit conforme à la Charte nationale de qualité.

Le Président explique enfin que la labellisation du Trèfle aura également un intérêt financier puisque le fonctionnement de la structure pourra faire l'objet de deux financements :

- Une aide de l'Etat à hauteur de 25 % des coûts de fonctionnement de la structure (plafonnée à 17 500 € /an)
- Une aide provenant du fonds inter-opérateurs à hauteur de 25 % des coûts de fonctionnement de la structure (plafonnée à 17 500 € /an).

Les soutiens financiers cumulés peuvent donc s'élever à 35 000 € / an.

Après délibération, le Conseil Communautaire **sollicite** la labellisation du Trèfle en tant que Maison de services au public. Le Président **est autorisé** à signer tous documents se rapportant à cette affaire, notamment les conventions bilatérales avec chaque partenaire de la maison de services, ainsi que la convention de labellisation avec le Préfet du Bas-Rhin.

5. Extension de l'accueil périscolaire Maxi-Mômes à Truchtersheim : Avant-projet sommaire

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire l'avant-projet sommaire (APS) du projet de construction d'une extension de l'accueil périscolaire et de loisirs Maxi-Mômes à Truchtersheim. Il rappelle que les plans du projet ont été établis par le cabinet Architectes & Partenaires.

Le projet consiste à construire une extension au bâtiment actuel permettant de passer, sur le temps périscolaire, d'une capacité d'accueil de 87 enfants à une capacité de 150 enfants, augmentation nécessitée par la demande croissante des familles. Le projet architectural prévoit un bâtiment sur deux niveaux pour un total de 407 m² environ qui seront principalement affectés comme suit :

- Au rez-de-chaussée :
 - 1 entrée/vestiaires de 46 m²
 - 1 bureau de 20 m²
 - 1 zone lavabos de 29 m²
 - 1 sas de 10 m²
 - Des sanitaires filles de 19 m²
 - Des sanitaires garçons de 15 m²
- A l'étage :
 - 1 dégagement de 26 m²
 - 1 salle d'activité de 93 m²
 - 1 deuxième salle d'activité de 63 m²
 - 1 troisième salle d'activité de 50 m².

Le Président indique qu'à ce stade, le coût des travaux est estimé à 850 000,00 € HT et les honoraires de maîtrise d'œuvre à 80 750,00 € HT. Il précise également que le projet fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Alsace, de l'Etat dans le cadre de la DETR et de la CAF.

Au terme de cette présentation, les membres du Conseil communautaire débattent de ce projet. Après délibération, le Conseil communautaire **approuve** les termes de l'avant-projet sommaire et **demande** au Président de poursuivre les travaux d'étude avec l'architecte du projet afin de présenter un avant-projet définitif à l'occasion d'un prochain conseil.

6. Transformation d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en rédacteur principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de transformer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe. Il précise que ce changement fait suite à la réussite au concours de rédacteur principal par l'un des agents de la collectivité.

Après délibération, le Conseil communautaire **approuve** à l'unanimité la transformation du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Président,
Justin VOGEL